

FOIRE AUX QUESTIONS ET RÉPONSES

À PROPOS DE NAVEX et d'EthicsPoint

Qu'est-ce qu'EthicsPoint ?

EthicsPoint est un outil de signalement complet et confidentiel ayant pour but d'aider la direction et les employés à travailler main dans la main pour lutter contre les fraudes, les abus et les autres comportements répréhensibles sur le lieu de travail tout en cultivant un environnement de travail positif.

Pourquoi un système tel qu'EthicsPoint est-il nécessaire ?

Nous sommes convaincus que nos employés constituent notre atout le plus précieux. En créant des canaux de communication ouverts, nous pouvons promouvoir un environnement de travail positif et maximiser la productivité. La loi impose aux sociétés cotées en bourse de disposer d'un système de lancements d'alertes anonymes permettant de signaler les fraudes en matière d'audit et de comptabilité directement au comité d'audit.

Ce système de signalement efficace vient compléter les efforts que nous déployons par ailleurs pour cultiver l'intégrité et la prise de décisions éthiques.

SIGNALEMENT – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Est-il vrai que les signalements peuvent aussi bien être effectués par Internet que par téléphone ?

Oui. EthicsPoint vous permet de soumettre un signalement soit par téléphone, soit par Internet.

Quel type de situations dois-je signaler ?

Le système EthicsPoint de NAVEX a pour objet de permettre aux employés de signaler toutes les violations de notre Code de conduite, ainsi que toute autre préoccupation en matière de déontologie. Veuillez vous référer au Code de conduite de KARL STORZ pour obtenir des exemples de situations qui sont/pourraient être critiques et qui doivent être signalées.

Si je constate une violation, mon rôle ne se limite-t-il pas à avertir mon responsable, la sécurité ou le service des RH pour les laisser s'en occuper ?

Lorsque vous observez des comportements qui vous semblent enfreindre notre Code de conduite, nous comptons sur vous pour les signaler. Dans l'idéal, vous devriez signaler les problèmes à votre supérieur hiérarchique direct ou à un autre membre de notre équipe de direction. Nous comprenons cependant que, dans certaines circonstances, vous hésitez à procéder de la sorte. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de nous associer à NAVEX. Nous préférons que vous soumettiez un signalement de façon anonyme (lorsque cela est permis par la législation locale) plutôt que de garder l'information pour vous.

Pourquoi dois-je signaler ce que je sais ? Qu'est-ce que j'y gagne ?

Nous avons tous le droit de travailler dans un environnement positif. Ce droit s'accompagne du devoir d'agir de manière éthique et d'informer les personnes compétentes si une personne n'agit pas comme il se doit. Main dans la main, nous pouvons œuvrer au maintien d'un environnement sain et productif. Les comportements répréhensibles en entreprise menacent la subsistance de la société tout entière.

La direction souhaite-t-elle réellement que je signale mes préoccupations ?

Oui, absolument. En réalité, nous avons même besoin que vous le fassiez. Vous savez ce qui se passe dans notre société, le positif comme le négatif. Vous pouvez être la première personne à avoir connaissance d'une activité préoccupante. Votre signalement pourrait minimiser ses répercussions potentielles sur la société et sur son personnel. Les suggestions constructives permettent également d'identifier les possibilités d'amélioration de la culture et des performances de la société.

Où vont ces signalements ? Quelles personnes y ont accès ?

Les signalements sont directement saisis dans le serveur sécurisé de NAVEX afin d'éviter toute éventuelle faille de sécurité. NAVEX ne mettra ces signalements qu'à la disposition des personnes de la société spécifiquement chargées d'évaluer le signalement en fonction du type de violation ou du lieu où le problème est survenu. Chacun des destinataires des signalements a suivi une formation sur la façon de traiter ces signalements avec la plus grande confidentialité.

Ce système n'est-il pas seulement la preuve que l'on me surveille ?

Le système NAVEX se donne pour objectif d'être un aspect positif de notre philosophie globale et il nous permet de garantir un lieu de travail sûr, serein et éthique. Nous vous encourageons à nous demander conseil en cas de dilemme éthique, à nous communiquer vos suggestions constructives et à nous faire part de vos préoccupations. Les entreprises d'aujourd'hui ont plus que jamais besoin d'une communication efficace et cet outil se montre très performant à cet égard.

Nous avons sélectionné avec soin le meilleur système d'envoi de signalements ; un outil en mesure non seulement de répondre à nos obligations en matière d'éthique, mais aussi de garantir un environnement de signalement sain.

SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ DES SIGNALEMENTS

Je crois savoir que tout signalement que j'envoie à partir d'un ordinateur de la société génère un journal de serveur qui montre chaque site Web auquel mon ordinateur se connecte ; ce journal ne m'identifiera-t-il pas en tant qu'auteur d'un signalement ?

NAVEX ne génère et ne conserve aucun journal interne des connexions contenant les adresses de protocole Internet (IP) et, par conséquent, il ne subsistera aucune information reliant votre ordinateur à NAVEX. NAVEX s'est d'ailleurs engagé contractuellement à ne pas rechercher l'identité des auteurs de signalement.

Si vous hésitez à soumettre un signalement depuis l'ordinateur de votre lieu de travail, vous pouvez utiliser un ordinateur en dehors de notre environnement de travail (par exemple dans un cybercafé ou une bibliothèque, chez un ami, etc.) via le site Web sécurisée de NAVEX. Il s'agit de la méthode la plus utilisée, comme l'indiquent les statistiques de NAVEX : moins de 12 % des signalements sont soumis durant les horaires de bureau.

Est-il possible d'effectuer un signalement depuis mon domicile tout en conservant l'anonymat ?

Quand la législation locale les autorisera, les signalements envoyés de chez vous, depuis l'ordinateur d'un voisin ou depuis n'importe quel portail Internet resteront sûrs et anonymes. Un portail Internet n'identifie jamais un visiteur à l'aide du nom d'un écran, et le système de NAVEX supprime les informations d'identification telles que l'adresse IP, afin que l'anonymat soit préservé. NAVEX s'est de plus contractuellement engagée à préserver l'anonymat des auteurs de signalement.

J'ai peur que les informations que je vais communiquer à NAVEX ne dévoilent en fin de compte mon identité. Comment pouvez-vous me garantir que ce ne sera pas le cas ?

Le système de NAVEX est conçu pour vous protéger. En effet, nous nous sommes engagés par contrat à ne pas rechercher l'identité des auteurs des signalements. Pour renforcer la garantie concernant votre anonymat, vous devez, en votre qualité d'auteur d'un signalement, faire preuve d'attention pour que votre signalement ne contienne pas d'éléments d'identification. Par exemple : « Depuis mon poste de travail à côté de celui de Jean Dupont » ou « Au cours de mes 33 ans de carrière... »

Le numéro vert du service d'assistance téléphonique assure-t-il également la confidentialité et l'anonymat ?

Oui, dans la mesure où les lois locales autorisent les signalements anonymes. Il vous sera demandé de communiquer des informations similaires à celles que vous indiquez dans un signalement effectué en ligne ; l'interlocuteur saisira vos réponses directement dans l'environnement sécurisé de NAVEX. Les signalements effectués via le service d'assistance téléphonique bénéficient des mêmes mesures de confidentialité et de sécurité que les signalements envoyés par Internet.

Que dois-je faire si je souhaite décliner mon identité dans mon signalement ?

Si vous le souhaitez, le signalement comporte une rubrique où vous pouvez vous identifier.

Si je suis témoin d'une violation, ne devrais-je pas simplement la signaler à mon responsable ou les RH ?

Lorsque vous constatez des comportements qui vous semblent violer notre Code de conduite, nous attendons de vous que vous les signaliez. Dans l'idéal, vous devriez signaler les problèmes à votre supérieur hiérarchique direct ou à un autre membre de notre équipe de direction. Nous comprenons cependant que, dans certaines circonstances, vous hésitez à procéder de la sorte. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de nous associer à NAVEX. Nous préférons que vous soumettiez un signalement de façon anonyme (lorsque cela est permis par la législation locale) plutôt que de garder l'information pour vous.

Les signalements effectués via le service d'assistance en matière de conformité sont-ils sécurisés et confidentiels ?

Oui, que vous choisissiez d'envoyer un signalement via le portail Web ou par téléphone, le service d'assistance en matière de conformité de KARL STORZ garantit un environnement sûr et confidentiel pour la collecte, l'enregistrement et la transmission des signalements soumis via le service d'assistance.

Suis-je protégé(e) contre les représailles si j'appelle le service d'assistance en matière de conformité ?

La société encourage et soutient ceux qui posent des questions et soulèvent des préoccupations, et prendra très au sérieux toute allégation de représailles ou de discrimination contre ceux qui soulèvent des préoccupations de bonne foi.

CONSEILS ET BONNES PRATIQUES

J'ai connaissance d'agissements inappropriés, mais ils ne me concernent pas. Pourquoi soumettre un signalement ?

Notre société a choisi de promouvoir l'éthique. Tout comportement contraire à l'éthique, à quelque échelle que ce soit, finit toujours par porter préjudice à la société et à tous ses employés, vous y compris. Il suffit de penser aux scandales ayant récemment concerné des entreprises pour constater les effets dévastateurs qu'un manque d'éthique apparemment insignifiant peut avoir sur une entreprise, qui par ailleurs est pérenne. Par conséquent, si vous avez connaissance de comportements contraires à la déontologie ou de violations éthiques, il est de votre devoir envers vos collègues et envers vous-même de les signaler.

Je ne sais pas si ce que j'ai observé ou entendu constitue une violation d'une politique de la société ou un comportement contraire à l'éthique, mais cela me semble suspect. Que dois-je faire ?

Effectuer un signalement. NAVEX peut vous aider à rédiger et à envoyer votre signalement de manière à ce qu'il soit bien compris. Nous préférons que vous signaliez une situation se révélant en fin de compte bénigne plutôt que de laisser perdurer un comportement contraire à l'éthique parce que vous aviez des doutes.

Que faire si mon supérieur hiérarchique ou d'autres responsables sont impliqués dans la violation ? Ne va-t-il pas recevoir le signalement et tenter d'étouffer l'affaire ?

Le système et les protocoles de transmission des signalements de NAVEX sont conçus de manière à ce que les parties concernées n'en soient pas informées et qu'elles n'aient pas accès aux signalements citant leurs noms.

Que faire si je me souviens de quelque chose d'important après avoir envoyé mon signalement ? Lorsque vous soumettez un signalement – via Internet ou le centre de contact de NAVEX – une clé unique de signalement vous est attribuée, et vous devez également choisir un mot de passe. Votre clé de signalement et votre mot de passe vous permettent de retourner dans le système de NAVEX, sur Internet ou par téléphone, et d'accéder au signalement initial. Vous pourrez alors ajouter des détails supplémentaires.

Que faire si vous avez des questions à me poser concernant mon signalement ?

NAVEX dispose d'une fonctionnalité permettant aux représentants de la société de vous poser des questions, même si vous avez effectué un signalement anonyme. Le délai de traitement de votre signalement vous est communiqué lorsque vous recevez votre clé de signalement. À l'expiration du délai, nous vous recommandons vivement de vérifier si des questions vous ont été posées. Cette possibilité d'échange d'informations signifie que les situations signalées pourront non seulement être identifiées, mais également résolues, quel que soit leur degré de complexité.

Ces suivis de signalement sont-ils aussi sûrs que la première communication ?

Toutes les correspondances de NAVEX garantiront la même confidentialité que pour le premier signalement et vous pourrez continuer à préserver votre anonymat si vous le souhaitez (si les lois locales le permettent).

Est-il possible de signaler un problème si je n'ai pas accès à Internet ?

Vous pouvez effectuer un signalement via NAVEX depuis n'importe quel ordinateur disposant d'un accès à Internet. Vous pouvez effectuer votre signalement depuis votre domicile. De nombreuses structures publiques, notamment la plupart des bibliothèques municipales, disposent d'ordinateurs connectés à Internet. Si vous n'avez pas accès à Internet ou si vous éprouvez des difficultés à utiliser un ordinateur, vous pouvez appeler le service d'assistance direct et gratuit de NAVEX, accessible 24 heures sur 24, 365 jours par an. Les consignes de numérotation varient d'un pays à l'autre ; veuillez vérifier les consignes de numérotation appropriées auprès d'un membre de l'équipe locale.

Que faire si le numéro de téléphone ne fonctionne pas ?

Si le numéro de téléphone indiqué ci-dessus ne fonctionne pas, veuillez signaler votre problème en ligne via ce site Internet. Veuillez préciser dans le signalement que le numéro de téléphone n'a pas fonctionné.